



MAI
N° 5 - 2001

INFORMATIONS VERNIER

Des places de jeux sûres et divertissantes

Pour qu'un enfant soit épanoui, il faut qu'il puisse jouer, à la fois chez lui et en plein air. Dans nos cités fortement urbanisées, l'aménagement d'espaces propices au développement d'activités ludiques revêt une importance toute particulière. C'est pourquoi les autorités de Vernier ont mené une réflexion globale à ce propos. Les 22 places de jeux recensées ont été examinées par un bureau d'architectes-paysagistes. Cette étude

exhaustive indique que la majorité des places de jeux de la commune ne répondent pas aux plus récentes prescriptions de sécurité. Divers travaux vont donc être entrepris selon le degré d'urgence. Un premier crédit de 1,32 million de francs a été voté le 3 avril dernier par le Conseil municipal. Mais l'objectif est de réfléchir à un meilleur aménagement de chaque emplacement et à accroître encore ses potentialités.



SOMMAIRE

Le thème

3 Des places de jeux sûres et divertissantes

L'entretien général des places de jeux de la commune est bon, mais elles devront être modifiées afin de répondre aux normes de sécurité européennes.

Nouvelles communales

5 Aquagym et plongée à la piscine du Lignon

6 Conseil municipal du 13 avril

8 Nouveautés des bibliothèques communales

11 Palmarès du 9e Prix littéraire de la Commune de Vernier

12 La 4e étape du Tour pédestre du canton se déroule au Lignon

15 Echos des clubs d'aînés

Infos-quartier

18 AIVV : C'était le Village

19 AHA : Assemblée générale

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Mairie de Vernier, tél. 306 06 76

Centre d'entretien de Vernier

(Récupération, voirie, équipement, administration et SEVV)

Via Monnet 3, tél. 306 07 67

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

Pacte pour l'emploi (Association VIE)

Vernier Intégration Emploi

Av. des Libellules 8

Tél. 979 09 99

Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96, le matin

Route du Bois-des-Frères 30

Piscine extérieure ouverte jusqu'au 9 septembre, de 9h30 à 19h30, limite de sortie à 20h. Ouverture à 11h tous les lundis (lundi de Pentecôte 9h30).

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise

Urgence, tél. 117

Poste de Blandonnet, tél. 427 93 21

Police municipale

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Pl. du Lignon 43, tél. 797 09 09

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 748 49 50

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 719 6111

urgences 719 6000

Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Centre d'action sociale et de santé

Tél. 420 34 00. 8h-12h, 14h-18h.

Ch. de l'Etang 4 - 1219 Châtelaine
Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux de 16h à 18h.
Consultation gratuite pour nourrissons le vendredi de 14h à 16h.

Antenne du Lignon, tél. 420 35 00

Av. du Lignon 78. 8h-12h, 14h-18h.

Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux de 16h à 18h.
Consultation gratuite pour nourrissons le mardi de 15h à 17h.

Antenne des Avanchets, tél. 420 35 50

Rue du Grand-Bay 18. 8h-12h, 14h-18h.

Consultation gratuite pour nourrissons le mercredi de 15h à 17h.

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20

9h-12h, 13h30-16h.

Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux, de 16h à 18h.

Permanence chômage de 9h à 12h

Lundi et jeudi : Maison de quartier d'Aire-Le Lignon, 12 bis Nicolas-Bogueret.

Mardi : local AIVV, 22, rue du Village.

Mercredi : local de quartier, 8, av. des Libellules.

Vendredi : centre de quartier des Avanchets, centre commercial.

Edité par l'Administration municipale

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité

Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

Tél. 306 06 19 - Fax 306 06 93

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier offset extra-blanc mat,
sans chlore.

Prochain numéro :

Parution 2 juillet 2001

Délai rédactionnel 8 juin 2001

Journal tiré à 14'500 exemplaires

Des places de jeux sûres et divertissantes

La vie quotidienne d'un enfant est inconcevable sans le jeu. Autrefois pour s'amuser, il suffisait d'aller devant la maison ou dans la rue. Aujourd'hui, vu l'accroissement du trafic routier, l'enfant doit se rendre le plus souvent sur des places de jeux spécialement conçues à cet effet.

Précisons qu'à l'heure actuelle, le volet conception des jeux et son suivi est géré par le Service des espaces verts, tandis que l'entretien et la maintenance des places de jeux relèvent du Service des équipements.

Enfin, le nettoyage des préaux d'écoles – où sont situés la plupart des jeux – dépend du Service de la voirie. Fort heureusement, la collaboration entre ces trois entités administratives est excellente.

Faiblesses relevées

Voulant mener une réflexion globale à l'échelle communale, le Conseil administratif a confié l'année dernière au bureau d'architectes-paysagistes GILLIG & ASSOCIES SA une étude permettant de recenser toutes les places de jeux de la commune, de les analyser et d'accroître les potentialités et la sécurité de chacune par un réaménagement optimal.

Il s'agissait entre autres de savoir si les emplacements étaient correctement situés dans les quartiers, s'ils étaient en nombre et équipements suffisants. Il fallait aussi tenir compte des âges des différentes populations d'utilisateurs : jusqu'à 36 mois, école primaire et les adolescents. En outre, il a été tenu compte aussi des aînés, avec les terrains de pétanque par exemple. Enfin, il s'agissait de gérer les incidences de la municipalisation de la petite enfance. On peut donc dire que cette étude ratisse plus large que les 7 à 77 ans.

Le rapport constate que l'entretien général est bon et qu'un suivi de l'état des places est régulièrement fait par les employés de la commune.

Le fait que la commune ait connu une longue période de vaches maigres a par contre freiné le renouvellement des installations.

Il ne préconise donc pas la suppres-



sion de telle ou telle place de jeux. Néanmoins, celles-ci devront être modifiées afin de répondre aux normes de sécurité européennes.

Les éléments, qui font que les installations ne répondent pas au minimum requis, sont souvent les mêmes sur l'ensemble de la commune.

Les toboggans sont rarement pourvus d'un replat suffisant au départ et l'arrivée est souvent trop haute. Il manque souvent une barre pour s'agripper au départ ou une « bulle ». Les dégagements en revêtement sou-

ple sont généralement insuffisants. De plus, ceux-ci sont souvent entourés d'une bordure inutile et dangereuse. Beaucoup de surfaces souples sont fatiguées et mériteraient d'être changées. Enfin les jeux sont souvent situés de manière trop proche les uns des autres.

Normes européennes

Les normes européennes (EN 1176 pour les jeux et EN 1177 pour le revêtement au sol) fixent, par exemple, la hauteur des chutes et la surface d'impact nécessaire pour amortir une chute, qui varie en fonction de la hauteur de l'engin ou encore fixent la qualité et l'épaisseur de la surface de revêtement en fonction de l'engin en présence.

Par ailleurs, ces normes impliquent que des inspections pour une éventuelle maintenance doivent avoir lieu soit quotidiennement, soit hebdomadairement, selon le nombre d'enfants fréquentant le parc.

Ces nouvelles normes sont applicables en Suisse depuis le 2 février 2000. Lorsque les nouvelles places de jeux seront installées, elles devront encore être homologuées et certifiées pour réduire au minimum les risques d'éventuelles responsabilités civiles. Pour ce faire, une personne de Francfort viendra spécialement à Vernier.



Des places de jeux sûres et divertissantes

Conception variée

Lors de la séance du Conseil municipal du 3 avril dernier, les élus n'ont pas souhaité voter d'emblée le montant global proposé, soit Frs. 3'300'000.-. Ils ont coupé ce crédit en trois tranches et voté le premier tiers. Cela correspond aux places de jeux des deux écoles des Avanchets, à l'école de Châtelaine (où la plupart des jeux ont dû être retirés pour raison de sécurité), au parc du Wellingtonia, au parc de l'étang des Tritons et au jardin Robinson du Lignon.



Différents bureaux d'architectes paysagers ont débuté des études pour la réfection de ces places de jeux. Des jeux entièrement neufs y seront parfois installés. Les propositions viendront de ces bureaux, étant entendu que la mairie ne souhaite pas uniformiser l'offre de jeux.

Les besoins d'une place de jeux à l'autre sont très différents.

L'enfant occupe la place de jeux d'un préau une demi-heure avant le début des cours et durant la récréation. C'est quasiment tout. Voire pendant le week-end.

Celles situées dans les parcs sont visitées en famille et les enfants y jouent facilement plus d'une heure. On peut dès lors y prévoir des

jeux avec une conception plus cérébrale.

De plus, les enfants qui jouent toute la semaine dans leur préau seront tout contents de pouvoir bénéficier d'autres jeux dans les parcs, notamment pendant le parascolaire.

Précisons que la volonté politique du Conseil administratif est de prendre systématiquement contact, en temps utile, avec les intéressés, par exemple les maîtresses, les responsables du parascolaire, etc. pour leur présenter les projets et les entendre s'exprimer.

La deuxième tranche ne débutera que lorsque les travaux de la première tranche seront achevés, soit dans deux ou trois ans. Dans l'intervalle, des avant-projets devront être établis en vue de la prochaine DA. Il va de soi que l'entretien courant des places de jeux est maintenu.

La troisième tranche se fera d'ici cinq ans. Elle concerne les emplacements jugés comme étant en bon état. Les jeux seront alors changés également. Pour les places de cette catégorie, outre l'entretien courant, une mise aux normes sera effectuée afin d'augmenter la sécurité. Les travaux seront adjugés sur appel d'offres conformément à la procédure régie par le « Règlement de la commune sur la passation des marchés publics en matière de construction » du 2 février 1999.

En conclusion, relevons le fait que l'idée de base n'est pas de multiplier les places de jeux, mais de les améliorer et de les rendre plus sûres. Ainsi, comme le Plan directeur de Vernier l'avait souligné, dans certains endroits de la commune, il se pourrait que des places de jeux manquent. Le quartier du Canada est dans ce cas. Donc rien n'est exclu à ce propos.

Serge Guertchakoff

Un nouveau règlement

Un nouveau règlement communal des places publiques et des espaces verts est entré en vigueur au 1er janvier 2001, après avoir été adopté le 19 décembre 2000 suite à une multiplication des actes de vandalisme.

Un article 5 traite de la question de la responsabilité : « Sur les places publiques, les espaces verts et les emplacements de jeux, les parents ou accompagnateurs sont responsables de la surveillance de leur(s) enfant(s). La commune décline toute responsabilité à l'encontre des personnes franchissant le périmètre clos des étangs. » A ce propos, sur chaque place de jeux, un panneau indiquera « cette aire de jeux est destinée à des enfants de ... à ... ans ».

Autre nouveauté : un article relatif aux « chiens et autres animaux ». Il y est notamment clairement indiqué que le propriétaire doit ramasser les déjections de son animal, sous peine d'amende.

Te reconnais-tu ?



Si tu penses t'être reconnu(e), dis à tes parents de nous contacter au no 341 39 17 jusqu'au 8 juin 2001. Tu recevras un bon de Fr. 30.- à valoir dans une bonne librairie genevoise.

Le Comité de l'AIVV

Prochaine séance du Conseil municipal

26 juin 2001 20h30

La MACAV

Ouverte tous les jours,
sauf le dimanche et le lundi matin,
de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h30.
Fermeture durant les vacances
scolaires.



Du 5 au 29 juin 2001

DENISE RIVAS-MARTI

AQUARELLES

«couleurs printanières»

ELIANE PARACCHINI

PEINTURE SUR SOIE

PISCINE DU LIGNON

COURS D'AQUAGYM D'ETE

mercredi 18h30 - 19h05

Période de 10 leçons de 35 minutes

Adulte : Fr. 90.-, AVS/AI : Fr. 80.-, (TVA 7,6% incluse). Entrées non comprises.

Les 10 leçons peuvent être réparties sur la période
du 27 juin au 5 septembre 2001 (11 semaines).

PAIEMENT ET INSCRIPTIONS à la caisse de la piscine du Lignon.

AUCUN REMBOURSEMENT NI REMPLACEMENT.

Les cours n'auront lieu que si le nombre de participants est suffisant.

ECOLE DE PLONGEE

Le service des sports organise des cours de plongée sous-marine à la piscine du Lignon durant la saison été 2001 (de mi-mai à fin septembre). Des brevets internationaux P.A.D.I. (Professional Association of Divers Instructors) seront remis aux élèves qui auront réussi leur examen.

Par ex. : cours Open Water, Fr. 520.-

CAMPS DE PLONGEE pour enfant dès 12 ans (révolus)

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à la caisse de la piscine du Lignon. Tél. 796.62.96 ou 079/213.32.03.

TENNIS D'AÏRE 17, ch. des Lézards 1219 Aire Tél. 796.21.98	 Commune de Vernier	TENNIS DE VERNIER 10, Via Monnet 1214 Vernier Tél. 341.18.92
TENNIS - BADMINTON OUVERTURE : samedi 31 mars 2001 7 jours sur 7 de 9h00 à 22h00		
1 heure/court Tarif normal Tarif réduit *	Tennis Fr. 13.-- Fr. 8.--	Badminton ** Fr. 10.-- Fr. 8.--
11 x 1 heure/court Tarif normal Tarif réduit *	Fr. 130.-- Fr. 80.--	Fr. 100.-- Fr. 80.--
Tarif réduit * : enfants, adolescents, étudiants, apprentis, rentiers AVS-AI (Les chômeurs bénéficient du tarif réduit uniquement sur les locations à l'heure)		
Badminton ** : à Vernier dès le mois de juin		
Possibilité d'abonnements		
RESTAURANT - TENNIS DE VERNIER Spécialités italiennes - Plats du jour - Banquets - Mariages ouvert 7 jours sur 7 dès 9h00 Tél. 341.05.91		

La séance est ouverte sous la présidence de Chantal Longchamp, vice-présidente. Lecture est faite de la lettre de démission de Simon Pagin, «pour cause de paternité». Cet élu socialiste n'aura siégé qu'une année au sein du Conseil municipal.

Un échange de lettres relatives au Conseil Communal de Concertation est ensuite lu.

Communications

Le maire Christophe Iseli transmet ensuite diverses communications :

- Nouvel accroissement de la population de notre commune de 76 personnes, le nombre d'habitants se montant à 29'298 à fin février ;
- le total des chômeurs inscrits s'élevait à 655 à fin janvier ;
- l'ACG nous a informés que, suite aux décisions fédérales concernant l'interdiction de l'utilisation des farines animales, la taxe de traitement des déchets carnés passera de 10 à 45 centimes par kilo, soit une augmentation de 450 %.

La séance se poursuit avec la prestation de serment de Thierry Apothéloz en remplacement de Christiane Schaller (S).

Les élus refusent par 25 voix contre 6 oui (verts et quelques socialistes) la requête de certains riverains du chemin Nicolas-Bogueret relative à la pose de pavés berlinois. Un radar posé sur place pendant plusieurs jours n'a pas démontré d'excès de vitesse sur le tronçon concerné.

Menace de bétonnage

Une seconde pétition relative aux horaires d'accueil de la Maison de quartier l'Alibi est ensuite examinée. Après une longue discussion technique, elle est envoyée à l'unanimité au Conseil administratif afin qu'il entame des négociations entre l'association gérant cette maison et les riverains.

La discussion porte ensuite sur une résolution renvoyée en commission en octobre 1999. Elle propose de créer un parc sur des terrains non bâtis au chemin de Sales, qui sont actuellement en zone villas. Au nom du groupe socialiste, Jean-Pierre

Thorel s'y oppose afin de résoudre en priorité la crise du logement.

Le radical François Ambrosio partage ce souci à condition de revoir à la baisse la densification de cette parcelle.

L'Alliance de gauche s'aligne sur la position socialiste. Elle souhaite aussi que les terrains constructibles et de qualité remplissent leur rôle. Les autres élus de droite campent sur les propositions de la résolution.

Le maire apporte une information relative aux plans du Département de l'aménagement : «Un des plus grands projets concerne notre commune. Il s'agit de faire, en face de la cité des Avanchets, un deuxième Avanchet, sur toute la partie de villas, entre l'avenue Louis-Casaï et le chemin des Corbillettes : 130.000 m², en 3e zone, au lieu de la zone villas. Ce projet ne correspond pas du tout à notre plan directeur, si ce n'est la zone proche de l'avenue Louis-Casaï et la parcelle BOCCARD qui est déjà votée. Je pense que nous aurons là un sujet extrêmement sérieux à discuter au niveau du canton alors ne nous perdons peut-être pas dans des combats d'arrière-garde.»

Au vote, la résolution est finalement rejetée par 14 non, 12 oui et 5 abstentions.

Ecole allemande

La résolution suivante est acceptée à l'unanimité. Le Conseil administratif est chargé d'élaborer, en collaboration avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, un avant-projet de loi relatif à une modification des limites de zones pour le périmètre constitué par les parcelles communales situées entre la route de Vernier et le chemin de Champ-Claude, au lieu-dit «le Signal».

Le Conseil administratif présentera au Conseil municipal, en collaboration avec le Département de l'aménagement, un projet de plan localisé de quartier pour le périmètre constitué par les parcelles communales situées entre la route de Vernier et le chemin de Champ-Claude pour permettre l'implantation d'équipements publics et des bâtiments de l'école allemande.

L'objet suivant concerne l'octroi d'un droit de superficie à l'école allemande.

L'Ecole allemande est une institution privée avec une structure semi-privée, car l'Etat allemand lui donne une subvention couvrant environ 60 % de ses besoins. Le Ministère allemand des affaires étrangères envisage de budgétiser la construction de ce bâtiment dans les années 2003 à 2005, ce qui représenterait un coût de 15 à 16 millions de francs suisses.

Le droit de superficie est de 30 ans renouvelable. La surface concernée est de 4800 m². Le Conseil administratif est chargé à l'unanimité de négocier une rente annuelle basée sur un montant de Frs 20.- par m² et par an qui correspond au 5% de la valeur du terrain, fixée à Frs 400.- le m².

Personnel de la petite enfance

L'objectif de la délibération discutée ensuite est d'intégrer l'ensemble du personnel de la petite enfance dans le statut du personnel de la commune de Vernier. Des problèmes sont apparus lorsqu'il s'est agi de traiter la question des vacances. Comment permettre au personnel de la petite enfance de continuer de bénéficier de droits aux vacances supérieurs à ceux prévus par le statut du personnel, le personnel de la petite enfance bénéficiant de vacances allant de 7 semaines, aux vacances scolaires. Le statut du personnel de Vernier prévoit, lui, 5 semaines de vacances, plus trois jours tous les cinq ans de service.

Il est donc prévu que le personnel de la petite enfance gardera son droit aux vacances, que les jours de vacances qui dépassent ceux prévus par le statut du personnel de Vernier entraîneront une réduction proportionnelle du salaire. Chaque personne sera incorporée dans sa classe de traitement puis son salaire sera diminué en fonction des jours de vacances effectifs qu'elle prend par rapport à son descriptif de fonction.

En ce qui concerne l'article 23 du statut du personnel, concernant la domiciliation qui prévoit que le personnel communal doit résider sur le territoire du canton, ce dernier aurait

pu être maintenu mais, afin qu'il corresponde mieux à ce qui se pratique de plus en plus dans l'ensemble des communes - ce d'autant plus que le Conseil administratif accorde systématiquement des dérogations -, il est prévu de le supprimer.

Myriam Martenet propose l'amendement suivant: «Lorsque les besoins du service l'exigent, un lieu de résidence déterminé peut être imposé aux fonctionnaires». Il est accepté par 19 oui, 2 non et 10 abstentions.

Répondant à une remarque de Christophe Dulex (PDC), Gabrielle Falquet confirme qu'il n'y aura pas de places supplémentaires à la rentrée scolaire prochaine. «Par contre, avec la municipalisation, nous avons décidé, et c'est normal, que la priorité serait donnée aux habitants de Vernier et aux personnes travaillant sur la commune de Vernier. Or, nous nous sommes effectivement rendu compte qu'il

y avait un pourcentage impressionnant, soit à peu près 40 %, des places qui, actuellement, sont occupées par des personnes n'habitant et ne travaillant pas sur la commune de Vernier».

La modification du statut du personnel est adoptée par 30 voix et une abstention.

Places de jeux

Les élus ont ensuite accepté à l'unanimité un amendement libéral proposant de voter un crédit de Frs 1'320'000.- destiné à financer la première tranche de mesures de sécurité et d'aménagements des places de jeux .

Ils ont encore donné un préavis favorable à la nomination au grade de premier-lieutenant, du lieutenant Jean-Luc DUBEY, et au grade de premier-lieutenant, du lieutenant Silvano PORTA.

La prise en considération du projet de délibération «Comptes communaux de fonctionnement et des investissements 2000» est acceptée à l'unanimité. Cette DA est renvoyée en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Comme l'indique le maire, les comptes communaux affichent un excédent de revenus important, à savoir 4,5 mio de francs, malgré une augmentation des charges non négligeable.

Enfin, les élus ont accepté de justesse une résolution socialiste demandant d'organiser une manifestation afin de remercier les nombreux bénévoles ayant contribué au développement du secteur de la petite enfance.

La séance est levée à 23h25.

S.G.

RAIFFEISEN



Banque Raiffeisen Genève Ouest


UNE BANQUE POUR TOUS

Les prestations très larges que nous proposons sont assorties de conditions avantageuses.

Nous avons la compétence que vous attendez de votre banquier ainsi qu'une infrastructure professionnelle organisée en coopérative. Découvrez avec nous des possibilités qui vous permettront d'aller plus loin.

Horaires de notre agence de Vernier :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
14h00 à 17h

PRETS HYPOTHECAIRES : TAUX 4 ¼ % net !

 022 – 753.91.91

Bibliothèques communales de Vernier

Nous avons choisi pour vous :

Philippe Delerm - La Sieste assassine
Stephen King - Coeurs perdus en Atlantide
Patrick Cauvin - La Reine du monde
Jean-François Duval - Boston blues

Patricia Cornwell - Combustion
Maurice Denuzière - Amélie ou la concordance des temps
Ann Victoria Roberts - Les Amants de la pleine lune
Latifa Ben Mansour - L'Année de l'éclipse

Amanda Cross - A propos de Max
Mary McGarry Morris - Fiona Range
Hector Macdonald - Cortex

Catherine Preljocaj - Le Bonheur pour une orange
Christine Arnothy - Embrasser la vie
Robert Hossein - La Nostalge
Céline Dion - Ma vie, mon rêve
François Rivière - Agatha Christie, duchesse de la mort

Féd. Rom. des Consommateurs - Le Nouveau droit du divorce
Hydrates de carbone : le régime minceur
Boris Cyrulnik - Les Vilains petits canards

Etc...Etc...Etc...

Nous vous rappelons que vous pouvez dorénavant emprunter à la bibliothèque d'Avanchet des
CD-ROM (abonnement à 30.- pour l'année, ou 5.- à l'unité).

Avanchet

Dans la galerie marchande
☎ 797.05.55 (heures d'ouverture)

Lundi : 16h - 20h
Mardi : 15h - 19h
Mercredi : 15h - 18h
Vendredi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h

Châtelaine

Av. de Châtelaine 83 A
☎ 797.16.82 (heures d'ouverture)

Lundi : 15h - 19h
Mercredi : 9h - 12h
14h - 18h
Jeudi : 16h - 20h

Vernier

Rue du Village 57-59
☎ 341.04.91 (heures d'ouverture)

Mardi : 16h - 20h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h

(Inscription et prêts gratuits)

LOUP, Y ES-TU ?

EXPOSITION SUR LES LOUPS

jusqu'à fin juin

À LA BIBLIOTHEQUE DE VERNIER

Rue du Village 57-59

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE :

Mardi : 16h – 20h
Mercredi : 9h – 12h
Jeudi : 15h – 18h
Samedi : 10h – 12h

Cet été, la maison de quartier des Avanchets organise

Pour les ados

Du 25 juin au 13 juillet et du 13 au 24 août
à la Maison de quartier des Avanchets

Ambiance estivale : animations sur place, sorties, nuits du cinéma, nuit des étoiles, repas chaque soir.

Accueil gratuit et sans inscription, sauf pour les excursions.

Horaires : du lundi au vendredi, de 15h à 22h.

Renseignements : Michel Laroche ou Pascal Künzler
au 796 24 80.

Pour les enfants et familles

Du 2 au 21 juillet, à la pataugeoire des Avanchets
(rue du Grand-Bay)

Buvette, vente de boissons et glaces, jeux en prêt, soirées en fête, musique, contes, cirque.

Dès 19h, repas canadien, grillades.

Horaires : du lundi au samedi, de 17h à 22h

Renseignements : Christine Schoeb au 796 24 80.

**Vous n'avez pas d'ordinateur à la maison ?
Profitez de nos installations !**

NOUVEAU ! ESPACE MULTI-MEDIA

3 PC à disposition – Word, Excel, Internet, E-mail

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 14h à 16h et de 19h à 20h.

**Maison de quartier des Avanchets,
13, rue du Grand-Bay, tél. 796 24 80**

Echo de Vernier



LA CHORALE L'ECHO DE VERNIER

a fêté l'automne dernier avec bonheur son 80^e anniversaire en public à la salle communale de Vernier-Place...
Un succès et un tremplin pour continuer.

Nous préparons pour mai et juin quelques concerts avec un joli répertoire allant de Mozart aux Negro Spirituals. Un joli programme à préparer ensemble. Nous avons besoin de renfort dans tous les registres.

Rejoignez-nous

Répétitions le jeudi de 20h à 22h dans notre local qui se trouve dans l'Ecole des Ranches à Vernier (entrée rte de Peney)

Venez tenter votre voix, le plaisir vient en chantant !

Contacts : Madeleine Gasser 783 00 92
Josselyne Estoppey 782 52 33
Sonia Ferschin 782 04 04

Ramassages ménagers

DÉCHETS ENCOMBRANTS mardi 12 juin et 3 juillet 2001

Sont considérés comme déchets encombrants : meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas...

DÉCHETS MÉTALLIQUES jeudi 14 juin et 5 juillet 2001

Sont considérés comme déchets métalliques : ferraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques...

Attention : Selon la nouvelle loi en vigueur, tous les appareils électriques et électroniques tels que cuisinières, télévisions, machines à laver, ordinateurs, etc., doivent être impérativement rapportés dans les points de vente.

Frigos et congélateurs doivent être munis d'une vignette «recyclable» disponible à la Mairie, au Centre d'entretien ou dans les postes de la police municipale au prix de Fr. 75.-.

Renseignements : Centre d'entretien, tél. 306 07 67.



Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines
1219 Châtelaine

Tél. 022/796 94 50 Fax 022/796 95 33

**MENUISERIE ● CHARPENTE
ESCALIERS ● COUVERTURE**

Revendeur concessionnaire
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium
-
Portes d'entrée

G. SCRIGNARI - G. PAVAN

CHAUFFAGE - ENTRETIEN

8, chemin Nicolas-Bogueret
1219 Aïre

Tél. 795 75 50
Fax 795 75 60

MARTIN Antonio

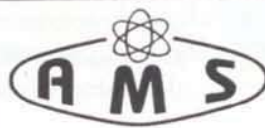
Technicien en
électroménager



**Vente & dépannage
toutes marques**

Pas de frais de déplacement aux
habitants de la commune

Tél. 022 / 797 49 92
Natel 079 / 638 73 41



022 780 15 95

Internet & ISDN

La solution à vos problèmes
de ligne occupée

Représentant **swisscom**

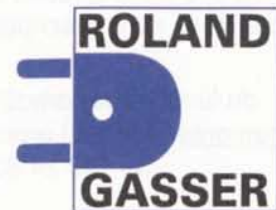
G. FURCOLO

Maçonnerie – Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien
Clôtures – Piscines



8d, chemin Mouille-Galand – 1214 Vernier

Tél. 341 18 56 Fax 341 23 21



ENTREPRISE GÉNÉRALE
D'ÉLECTRICITÉ

98, route de Vernier
1219 Châtelaine
Tél. 797 22 20 - Fax 797 33 32

Concessionnaire des Services Industriels (S.I.G)
et de Swisscom (P.T.T)

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022 341 08 43
Fax 022 341 67 72
Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :
46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

Ecole BER Genève

Nouveau: 6^e spécialisée
Classes du CYCLE et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie

Cours d'appui
Français pour étrangers
Secrétariat *médical*
Secrétariat

A votre service
depuis 1952

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg



**Climatisation
Réfrigération
Ventilation**

Ch. du Château-Bloch 9
1219 Aïre - Genève

Tél. 022 - 795 88 01
Fax 022 - 795 88 02

E-mail : alphaclim@gve.ch

PRIX LITTÉRAIRE DE LA COMMUNE DE VERNIER POUR JEUNES AUTEURS 2001

Encore une fois le Prix de la Commune de Vernier pour jeunes auteurs 2001 a été largement plébiscité par nombre de jeunes gens habitant la Suisse romande. En effet, 147 manuscrits ont été reçus dont 56 sélectionnés, puis enfin 18 lauréats retenus par le Jury qui, chaque année, est différent. Parmi les lauréats, à relever que certains d'entre eux ont été distingués - jusqu'à trois fois - lors des concours précédents.

Pour sa 9^{ème} édition, ce prix a été remis le samedi 28 avril 2001 au Salon International du Livre et de la Presse à Genève. Il encourage la persévérance, il ouvre la porte à l'expression littéraire et au pouvoir du mot écrit. Il donne la parole à des jeunes - de 16 à 25 ans - en leur permettant de se mesurer les uns aux autres à travers la nouvelle ou la poésie.

JURY :

Président : **Monsieur Gabriel MUTZENBERG**, poète et écrivain, historien
Membres : **Monsieur Daniel BERNARD**, directeur de léman bleu Télévision,
Madame Marie-Claire DEWARRAT, écrivain, **Madame Liliane MENETREY**,
écrivain et artiste peintre et **Madame Marcelle PERRET-GENTIL**,
éditrice.

PALMARES :

Catégorie 16-20 ans Prose

Premier prix *L'amour des uns, la haine des autres* de Sylvain Paillard, Genthod/GE
Deuxième prix *Alphaville* de Virginie Fasel, Confignon/GE
Mention *Romance pour Pierrot* de Stéphanie Jornod, Genève
Mention *L'opération* de Sarah Jost, Brent/VD

Catégorie 21-25 ans Prose

Premier prix *Entre ses lignes* de Citlali Mota, Genève
Deuxième prix *Chocolat* de Aline Urfer, Colombier/NE
Mention *Conte des quatre saisons* de Joëlle Grosjean, Les Brenets/NE
Mention *Les yeux noirs* de Emilie Dumoulin, Petit-Lancy/GE
Mention *Deux pilules* de Paul Ackermann, Genève

Catégorie 16-20 ans Poésie

Premier prix *Sang d'enfance et Des orangers dans la poussière* de Isabelle Cornaz, Genève
Deuxième prix *Turlututu* de Yann Pugin, Savigny/VD
Mention *De l'air* de Lucie Ryser, La Sarraz/VD
Mention *Diable d'ami* de Yannick Darbellay, Rosé/FR

Catégorie 21-25 ans Poésie

Premier prix *Les monts, les oiseaux Eau dans les arbres* de Slaven Waelti, Chamblon/VD
Deuxième prix *Eoliennes* de Citlali Mota, Genève
Mention *SMI* de Alain Freudiger, Lausanne
Mention *Lisière d'images* de Gilles Rotzetter, Fribourg
Mention *Corps et âmes* de Antoine Bianchi, Lausanne

NOCES D'OR ET DE DIAMANT

Vous habitez la commune et fêtez vos 50 ou 60 ans de mariage cette année ou vous connaissez des couples concernés, une sympathique collation réunira les heureux époux et nos autorités en fin d'année, alors contactez le Service culturel de la commune de Vernier, rue du Village 57, Vernier, ☎ 341 41 04.

Petites annonces à votre service gratuitement

Transmettez-nous vos annonces par fax au 306 06 93 ou par téléphone au 306 06 19.

A vendre

Joli vélo enfant, 6-7 ans, bon état, valeur Fr. 300.-, vendu Fr. 95.-.
Petite TV, Fr. 30.-. Radio double cassette, Fr. 15.-. Tél. 341 38 93.

Piano droit, marque Fazel, très soigné, couleur acajou + 1 tabouret et 1 métronome assortis, Fr. 2000.-. Tél. 341 21 74.

3 bureaux d'ordinateur : 1 bureau en bois clair et tube métallique noir, 58/49, 2 supports, Fr. 50.-; 1 bureau en bois clair et tube métallique noir, 99/46, 2 supports, Fr. 75.-; 1 bureau en bois clair et tube métallique noir, 99/47, 2 supports + étagère, Fr. 100.-. Tél. 930 12 69, à partir de 19h30.

Piano droit, couleur hêtre, 1996, prix à discuter. Tél. 796 27 73, le soir.

Superbe équipement de motard (officiel pour le police allemande), état neuf, taille moyenne - perméable à l'air, étanche à la pluie. Bas prix. Tél. bureau 310 35 21 après 10h ou 310 45 21 le soir.

Le Tour Pédestre du canton de Genève 2001 court sa 4^{ème} étape dans la cité du Lignon avant de clôturer sa 7^{ème} édition

le mercredi 20 juin 2001

Après l'expérience très positive de l'organisation de la 1^{ère} étape du tour 1998, Blaise Monnier président de la société de gymnastique d'Aire-Le Lignon s'était juré d'organiser un jour la 4^{ème} étape de cette manifestation. Pourquoi la 4^{ème} étape nous direz-vous ? Simplement parce que celle-ci étant l'ultime étape de l'édition 2001, elle est également synonyme de fête, puisqu'un repas et la proclamation de tous les résultats sont organisés à l'issue de celle-ci.

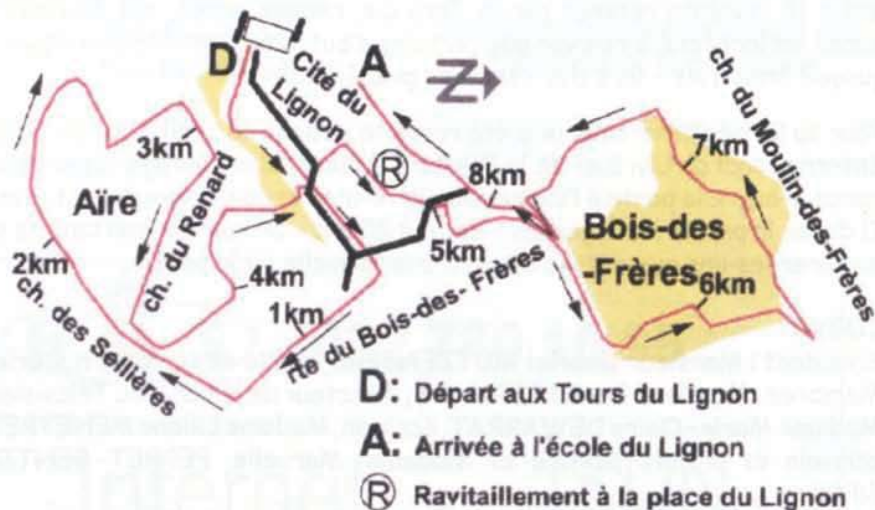
Ne pas changer une équipe gagnante c'est s'appuyer sur l'efficace collaboration d'Ernest Greiner, conseiller municipal, et toute son expérience de ce sport qu'il pratique depuis plus de 25 ans, par ailleurs instigateur de l'édition 1998.

Dès lors, il n'en fallait pas plus pour que, lorsque le comité du tour nous approcha pour prendre en charge cette étape, celui-ci reçoive une oreille attentive. Il fallait néanmoins pouvoir compter sur la disponibilité des infrastructures du centre sportif et de la salle des fêtes, ainsi qu'une collaboration active de la commune de Vernier, car mettre sur pied une course avec plus de 1000 coureurs ne permet pas d'amateurisme. Ce fut chose faite par l'intermédiaire de Madame Nelly Buntschu, conseillère administrative, responsable notamment du dicastère des sports.

Dès lors, il fallait dessiner un parcours et organiser chaque détail pour recevoir toute l'élite de la course à pied du canton de Genève, Vaud et de la France voisine en toute sécurité et clôturer ce premier tour du millénaire par un souper à la salle des fêtes du Lignon.

Tous à vos fenêtres

Jamais un parcours n'aura été aussi original et ambitieux, pour se mouvoir dans un milieu urbain. Les habitants de la cité du Lignon pourront assister de leurs fenêtres aux moments forts de la course, départ, ravitaillement et arrivée, du jamais vu. Si au contraire



vous voulez encourager et suivre de plus près la course, vous serez les bienvenus tout au long du parcours ou au centre de la manifestation, soit à l'école du Lignon, où une buvette sera mise en place et permettra de vous désaltérer.

Le parcours

Après l'émotion suscitée aux habitants des tours lors de l'édition 1998, nous n'avons pas hésité à maintenir le **départ sur l'esplanade des tours du Lignon**.

Les coureurs suivront ensuite le tracé suivant :

av. du Lignon, rte du Bois-des-Frères, ch. des Sellières, ch. des Fossés, ch. des Platières, ch. du Renard, ch. des Sellières, montée du ch. du Grand-Champ, ch. Nicolas-Bogueret, retour au Lignon par la passerelle du Nant des Grebattes, **ravitaillement sur la place du Lignon**, Lignon 76, rte du Bois-des-Frères, piste cyclable du Bois-des-Frères, pour descendre le ch. du Moulin-des-Frères, remonter le ch. du Lignon vers Château-Bloch et filer par la ferme du Lignon et de terminer pour le sprint final **dans les cours d'école du Lignon à l'arrivée**.

Organisation, déplacements

La cité sera fermée aux véhicules des

non-résidents. Le parking est prévu dans la zone industrielle de Château-Bloch et les Services industriels de Genève mettent leur parking d'entreprise à disposition, ceci à 10 minutes du centre de la course, sis au centre sportif du Lignon. Vestiaires et douches en nombre suffisant sont à disposition des coureurs.

Il est recommandé de venir en bus au Lignon qui est desservi régulièrement par les lignes 7, 18 et 51.

Remerciements

Un merci tout particulier au Comité central du Lignon et à son président, Monsieur Claude Budry, qui nous autorise à faire le départ sur l'esplanade entre les 2 tours et pour son soutien. A la commune de Vernier qui s'est associée à l'organisation de cette manifestation et dont tous les services se sont mis spontanément à disposition des organisateurs à savoir : la voirie, le service des sports, la Sécurité municipale et les services de conciergerie du Lignon. Participation également très active des sauveteurs auxiliaires de la commune ainsi que de la gendarmerie du poste de Blandonnet pour la circulation et aux Services industriels genevois pour la mise à disposition de parkings.

Un grand merci également à la société de gymnastique d'Aire-Le



Lignon, à tous les bénévoles, commissaires de course, personnel de la buvette et des activités annexes sans qui nous ne pourrions réaliser de tels projets.

Merci d'avance à la population du Lignon et d'Aïre pour sa compréhension vis-à-vis des dérangements occasionnés et par le respect des consignes données par les commissaires de course.

Message aux habitants du Lignon

Les organisateurs attirent l'attention de la population que le mercredi 20

juin, à partir de 18h, les coureurs de toute la région vont envahir notre cité (nous attendons plus de 1000 coureurs). La circulation sera cependant très peu perturbée.

L'avenue du Lignon sera fermée à la circulation de 19h10 à 19h25 pour assurer la sécurité des coureurs. La passerelle du Nant des Grebattes sera interdite d'accès dans les 2 sens de 19h25 à 20h.

Message aux habitants d'Aïre

Le tour pédestre du canton de Genève va traverser votre quartier

l'espace de 20 minutes environ, durant cette période la circulation des chemins concernés sera fermée, merci de prendre vos dispositions en conséquence.

Message aux propriétaires de chiens

Afin d'éviter tout accident, nous vous recommandons d'éviter la zone de course et le cas échéant de tenir en laisse votre compagnon durant le passage des coureurs.

Le comité d'organisation

UNE HISTOIRE DE FOOT

Le F.C. City se veut un club formateur. Cette formation au côté d'autres éléments (comme les apprentissages de la vie en groupe, d'une certaine discipline etc...) est un des objectifs auquel nous mettons une attention particulière.

Nous voulons au travers d'un concept élaboré au club donner une formation technique de base, la meilleure possible, à chacun de nos membres.

Nous prenons nos sources théoriques dans la formation prodiguée par l'ACGF, notamment « les cours pour le foot enfant et la formation permanente SACADE » ainsi que les cours donnés par « jeunesse et sport ». D'autre part, la formation dite de la méthode « Corveers » est pour nous une autre source d'enseignement importante que nous adaptions aux possibilités du club.

Nous organisons une fois par tours une séance sur le terrain avec tous les entraîneurs du club, afin de favoriser des échanges de point de vue, dans la perspective de donner un esprit de club et un suivi de l'application de notre concept au travers des différentes sections.

Une équipe technique est en permanence présente afin d'apporter un soutien aux entraîneurs.

Nous pensons que si le football veut continuer « d'être » il doit passer par un esprit associatif, c'est-à-dire le bénévolat qui est pour nous une éthique à laquelle nous ne dérogeons pas. Nous prétendons qu'il n'est pas nécessaire de payer les gens pour effectuer un travail sérieux. La passion et le plaisir sont des éléments qui nous paraissent essentiels pour un football sain.

Il doit rester un sport et un loisir où chaque personne doit trouver une place. Car même si la compétition est pour nous un critère très important et incontournable, cette dernière ne doit pas exister à n'importe quel prix.

Comme chaque club du canton, nous sommes à la recherche de personnes qui aimeraient entraîner ou donner simplement un coup de main à une équipe.

A bon entendre.

Contact :
Dominique Eischenberguer
tél. 079 625 01 50

FC. City
Case Postale 299
1219 Le Lignon

Pfyffer D.

Une classe du cycle du Renard s'engage dans l'aide humanitaire

L'apprentissage de la solidarité, une grande aventure

Pour la quatrième année consécutive, les élèves d'une classe choisie parmi les 9^e années générales du cycle d'orientation du Renard ont eu la chance de participer au programme « Année Humanitaire » proposé par la Croix-Rouge genevoise.

Ce programme s'adresse à des jeunes en passe de quitter la scolarité obligatoire. Il a pour objectif de les remotiver et les aider à mettre sur pied un projet de formation cohérent, qu'il s'agisse d'un apprentissage ou d'une école. Pour cela, les élèves sont sollicités tout au long de l'année pour participer à des sorties et des activités bénévoles qui doivent les sensibiliser à la problématique humanitaire et les entraîner à un voyage d'entraide organisé au mois de mai.

Cette année, les élèves de la classe 909 ont choisi de partir au Honduras, où ils aideront en partenariat avec la Croix-Rouge suisse à la reconstruction de cinq maisons individuelles détruites par l'ouragan Mitch qui frappa si durement toute l'Amérique centrale il y a deux ans.

Pour s'entraîner, ils ont déjà participé à de nombreuses activités d'entraide sur sol genevois. Citons par exemple le samedi du Partage, où sont réunis la nourriture et les biens de première nécessité destinés aux personnes en difficulté sur le canton, ou la distribution des paniers de Noël dont bénéficient des gens parfois seuls et en grande détresse morale pendant la période des fêtes.

Une étroite collaboration avec la commune de Vernier

Pour la réalisation du projet « Année Humanitaire », la classe ne collabore pas seulement avec la Croix-Rouge genevoise. Elle travaille en partenariat avec la mairie de

Vernier, qui apporte pour la deuxième année consécutive son soutien financier à la concrétisation des projets choisis par les classes « Année Humanitaire » du CO Renard.

En effet, une grosse partie de la préparation du projet humanitaire consiste pour ces élèves à réunir les fonds suffisants au financement d'une partie du voyage au Honduras.

Vente de roses et disco pour la Saint-Valentin, vente de T-shirts, envoi de courriers à de nombreuses entreprises travaillant sur la commune, la classe a déjà fourni un gros investissement de temps et d'énergie en dehors de leurs heures scolaires pour que le projet se réalise.

La mairie de Vernier leur a ainsi permis de se mettre en contact avec les responsables de Troc Vente du Lignon qui a lieu chaque année à la salle communale, avant les fêtes de Noël.

Pour l'édition 2000, ces derniers ont proposé à la classe de participer à l'encadrement de la vente (surveillance, tri des jouets, gestion des listes, rangement), en échange de quoi ils ont soutenu le projet de voyage au Honduras en versant 10% des bénéfices de la vente à la classe.

Tous les élèves de la classe « Année Humanitaire » profitent d'ailleurs de l'occasion que leur est donnée pour remercier chaleureusement Mesdames Monet et Gianni de leur gentillesse et de leur générosité.

Si l'investissement fourni hors des heures de cours leur semble parfois contraignant, aucun des élèves de la classe humanitaire, choisis pourtant sans leur assentiment au sein de l'école, ne regrette de participer à cette grande aventure dont ils avouent eux-mêmes tirer des leçons et des enseignements bien différents de ceux proposés habituellement dans le cadre scolaire, et qui éveille souvent chez eux une grande fierté.

Si à votre tour vous souhaitez soutenir leur projet, vous pouvez envoyer vos dons sur le compte suivant :

CCP 12-904-1,
mention 3421 AH Renard/Honduras

Tous les élèves et les encadrants de la classe « Année Humanitaire » du cycle du Renard vous remercient par avance de votre générosité et se réjouissent de vous faire partager leur expérience hondurienne dans un prochain numéro.

GROUPE SPORTIF CYCLISTE



Sprinter-Club Lignon

CASE POSTALE 65
1219 ABRE



CYCLISME

Le Sprinter Club du Lignon serai heureux d'accueillir de nouveaux jeunes âgés de 10 ans et plus.

Qui aiment faire du vélo et veulent s'entraîner régulièrement.

Viens avec ton vélo faire un ou 2 entraînements avec nous.

Tu pourras rencontrer un moniteur et d'autres coureurs, discuter de tes attentes, et des possibilités qui s'offrent à toi.

Information : Bonavitacola Donato tél : 079/239.24.68
ou Camillo Salone au 079/357.34.00

sprinterclub@swissinfo.org

Echos des clubs d'aînés



UNE ACTIVITE DE L' 



2001

Année
internationale
des volontaires

Cultivons le bénévolat !

L'année 2001 a été proclamée par l'ONU Année Internationale des Volontaires. A ce titre, le CAD, Centre d'animation pour retraités de l'Hospice général, qui collabore quotidiennement avec de nombreux bénévoles, a préparé un programme estival ouvert à tous :

Les Jardins du Bénévolat vous invitent à une balade thématique dans le parc arborisé du CAD, autour des qualités attribuées au bénévolat.

L'Exposition-puzzle vous présente toute une série d'associations, groupements et institutions en lien avec le bénévolat dans le canton, et la manière dont les retraités participent au tissu social genevois.

En remplissant le guide-questionnaire qui les aidera à parcourir les jardins et l'exposition, les visiteurs pourront nous signaler de nouveaux secteurs bénévoles dont les pièces viendront compléter le puzzle.

Visites tout l'été, du lundi au vendredi, de 14h à 17h (accès libre, espace enfants, cafétéria et pâtisserie, les GROUPES doivent s'annoncer au secrétariat).

GRANDE FÊTE POPULAIRE ET FAMILIALE LES 9 ET 10 JUIN

Les manifestations s'ouvriront au grand public
les samedi 9 et dimanche 10 juin 2001, dès 11h.

Au programme : musique, spectacle et animations pour tous les âges, comptoir d'information sur le bénévolat, visites des jardins et de l'exposition.
Restauration dès 12h.

Renseignements : au secrétariat du CAD, tél. 343 97 77.

Club des aînés d'Avanchet

Dir. collégiale
21, rue du Grand-Bay
1220 Avanchet
Corresp. : C.P. 141
1211 Genève 28
Tél. 796 19 98
Ouverture le mardi
de 14h à 17h30.

Club des aînés de Châtelaine-Balexert

M. Francis Ballager
39, av. de Crozet
1219 Châtelaine
Tél. 078 831 50 40
Ouverture les mardi,
mercredi et jeudi
de 14h à 17h.

Club des aînés des Libellules

Mme Alice Fasel
10, ch. de l'Usine-à-Gaz
1219 Le Lignon
Tél. 797 13 97
Ouverture
les lundi, mardi et jeudi
de 13h30 à 17h.

Club des aînés du Lignon

Dir. collégiale
50-53, av. du Lignon
1219 Le Lignon
Tél. 796 16 70
Ouverture du lundi au
vendredi de 14h à 18h
(animation principale
le mercredi).

Club des aînés de Vernier-Village

M. Isaac Nicolier
6, ch. de Champ-Claude
1214 Vernier
Tél. 341 03 48
Réunions
les mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h.

les p'tites notes de



Case postale 425 – 1219 Châtelaine

L'accordéon. d'où ça vient ... ? (2)

Savez-vous que l'accordéon et l'orgue sont de proches cousins ? Tous deux utilisent l'air qui met en vibration des lames, les anches. La différence principale entre ces instruments vient du type d'anche employé: l'orgue fonctionne avec des anches battantes (qui ne vibrent que d'un côté de leur axe de fixation) alors que l'accordéon utilise l'anche libre (qui vibre des deux côtés de son axe de fixation).

C'est au 3^{ème} siècle avant JC qu'un Grec d'Alexandrie crée l'orgue hydraulique, doté d'une série de flûtes à anches de roseau. Cet instrument avait pour mission de donner de l'éclat aux cérémonies officielles.

Plusieurs siècles plus tard, en 754, l'orgue apparaît en France sous forme d'un cadeau diplomatique offert par l'empereur byzantin Constantin V à Pépin le Bref. Cet instrument suscite l'admiration et l'orgue devient un instrument de palais.

A partir du 10^{ème} siècle, il commence à prendre place dans les offices religieux des couvents. Il devient peu à peu l'instrument d'accompagnement de la musique religieuse. A la construction d'orgues monumentaux vient s'ajouter celle de «positifs», orgues que l'on peut porter, donc mobiles.

Les besoins de l'Église (processions, etc....) amènent les facteurs à concevoir un orgue portatif, de dimensions

réduites. Dès lors, l'instrument reprend un rôle dans la musique profane, comme instrument de cour, mais aussi joué par des musiciens ambulants dès le 14^{ème} siècle. C'est dans ces conditions qu'apparaît la «régale», entièrement dotée d'anches battantes métalliques. On en connaît une infinité de formes, de l'instrument muni de pieds à l'appareil fixé au corps de l'exécutant à l'aide de sangles, laissant la main gauche libre d'actionner un soufflet pendant que la main droite touche le clavier...

La disparition de la «régale» dès le 18^{ème} siècle est due au bouleversement de l'esthétique musicale du Romantisme. En effet, le son obtenu au moyen de cet instrument est «statique»: le moindre changement de pression sur la lamelle d'une anche battante fait varier la hauteur du son. Il n'est donc pas possible d'imiter les possibilités de la voix humaine, passant du pianissimo le plus doux au fortissimo le plus intense.

Les facteurs d'orgues du 18^{ème} siècle cherchent à développer l'usage de l'anche libre, qui ne présente pas cet inconvénient: elle accepte un courant d'air aussi doux soit-il, et sonne de plus en plus fortement au fur et à mesure que la pression de l'air augmente, sans varier la hauteur du son.

Dès le début du 19^{ème} siècle, des facteurs d'orgues entreprennent de nombreux essais qui se traduisent par une liste impressionnante d'instruments, dont la carrière est éphémère, à l'exception de l'accordéon. (à suivre...)

(référence: L'Accordéon – Pierre Monichon – ed. Van de Velde/Payot Lausanne)

ACCORDEON ET PIANO COURS POUR TOUS

Accordéon : VERNIER, CHATELAINE, MEYRIN
Piano : CHATELAINE

Frs 90.- par mensualité pour des cours de ½ h.

Location d'accordéons à bas prix dans notre école.

Nouveauté: « cours en duo » (pour débutants)
Frs 70.- par mensualité/élève - cours de ¾ h.

Renseignements et inscriptions :

Sylvie BOSSI tél. 022/782.05.89

sbophd@bluewin.ch

Bloc-notes

**Fête de la musique – Genève:
Samedi 23 et Dimanche 24 juin 2001**

Diverses concerts seront donnés dans la ville, par les groupes suivants:

Orchestre de l'Avenir de Châtelaine (en cours de programmation)

**Ensemble Cadenza Baïana :
Dimanche 24 juin – 19h – Chapelle de l'Oratoire**

Duo Baïana Split (en cours de programmation)

**ORPA (orchestre romand des professeurs d'accordéon) :
Dimanche 24 juin – 15h – grande scène de la place Neuve**

Vous avez dit «Violon d'Ingres» ?

Mon «Jardin d'Eden» Tapisserie, dimensions 2 x 1,5 mètres

Mon intention, en créant cette tapisserie (la première de ma vie) était de poser une note colorée et personnalisée sur un grand mur blanc du bureau de mon mari.

Deux idées en sont la base :

- Tisser de la laine floche (non filée)
- Intégrer une roue de vélo et quelques éléments naturels (branches de forsythias du jardin et capsules de pousses de bambou, souvenir d'une visite à Anduze).

J'ai commencé par attacher des fils de différentes textures sur des anneaux enfilés sur une tringle posée en travers de l'étendage de la buanderie. L'ouvrage y est resté plusieurs mois, oublié quelque temps, puis repris au gré de mon imagination.

La roue pouvant symboliser le soleil, il me restait à inventer un décor. Peu à peu se sont imposés des champs, des arbres, de l'eau et des montagnes.



Une fois la roue et les autres éléments durs tenus en place au moyen des fils de chaîne, j'ai commencé le tissage par le haut. Il m'est vite apparu qu'il me fallait une base plus stable. C'est alors seulement que j'ai commencé le bas du paysage en m'appuyant sur un liteau tendant les fils de chaîne. Pour donner une impression de profondeur, j'ai varié non seulement l'épaisseur de la trame mais aussi les points utilisés. Des fils libres cascaden de plusieurs branches donnant l'impression de l'eau ruisselante. En touche finale j'ai inséré quelques morceaux de laine cardée donnant l'image d'arbres et les capsules de pousses de bambou en guise d'herbes folles.

Le bas des fils de chaîne a été noué et, pour éviter la déformation de la tapisserie, un cadre en bois soutient le pourtour et donne une rigidité à l'ensemble.

Ce Jardin d'Eden ne se veut pas une œuvre d'art, mais exprime le plaisir que j'ai eu à le créer.



Véréna SAHLI

ASPIC



Samedi 9 juin 13h
Place des Cinq Continents

JOURNEE DU VELO

La section ASPIC Rive droite (Association pour les intérêts des cyclistes) vous propose de joindre les cyclistes de Meyrin et ceux de la ville pour le cortège annuel.

Enfants bienvenus (encadrement par la Police à vélo).

13h30 **Rendez-vous au Bouchet, espace Swisscom**
13h45 **Départ pour les Bastions**
14h00 **Arrivée Bastions pour le cortège ville**
17h00 **Retour sur Vernier**

Information : Marcel Dumalle, ASPIC Rive droite, tél 920 12 12

Boutique 2000 du déjà porté

Place du Lignon

(derrière l'église catholique du Lignon)

**Vente et achat de vêtements
déjà portés, en excellent état et
à très bas prix,
pour enfants et femmes.**

Tous les lundis de 14h à 17h,
1er lundi du mois de 14h à 19h,
sauf vacances scolaires et jours fériés.

Tél. 796 59 12

C'était le Village

et il n'était pas bien grand. Il y avait de grands espaces de verdure, des prés où paissaient des vaches, des champs que les paysans cultivaient. On mettait les chevaux devant la charrue. On apportait le lait à la Laiterie, au milieu du Village. On l'achetait directement et on ne s'en portait pas plus mal. Quand on avait un bout de terrain près de sa maison, on y cultivait des légumes, on y élevait des poules ou des lapins. Pour le foin, on fauchait l'herbe au bord des chemins, pour le grain, on allait glaner après la moisson.



Vue aérienne de Vernier (Genève)

Au nord du Village, des petits avions se posaient de temps en temps sur un aérodrôme. Un tout petit aérodrôme.

Un peu plus vers l'est, il y avait une fabrique de ciment qui blanchissait les arbres de la pinède.

C'était le Village et il n'était pas bien grand.

Le Comité de l'AIVV

Photographie aimablement prêtée par Mme J. Broye

Vraiment, on vous gâte !

Voici deux petits souvenirs qui nous arrivent du bout du Village, près du Café du Cheval Blanc. Il y a foule. Des vélos, une voiture; elle a une roue de secours sur l'aile avant. On l'a arrêtée devant l'atelier de M. Pay, cordonnier. Il ressemelle une paire de chaussure pour Fr. 3,80.

Vers la gauche, on va vers l'Usine de Chèvres, la Passerelle d'Onex et Bernex. A droite, c'est Peney, Aire-la-Ville, Cartigny et Chancy.

D'après les ombres, c'est le matin et les dames sont en robes légères...

Le Comité de l'AIVV

Photos aimablement prêtées par Mme Garnier-Girod



Il faut éveiller la curiosité : voici une photographie que nous a prêtée M. Jean-Claude LACROIX. Elle a été tirée par E. Voisin, photographe à la rue de Carouge.



On aurait pu faire une enquête auprès de nos aînés verniolans avant de vous la présenter, mais c'est tellement mieux lorsque leur sagacité doit s'exercer ! A vos souvenirs, les amis et n'oubliez pas notre case postale.

Il y a les musiciens et les drapeaux. Sur celui de gauche on peut lire « VERNIER » et au-dessous « OFFERT PAR LES DE... (?) ». Sur celui de droite, une date « 1905 ».

Il y a une petite fille avec un ballon, deux garçons en costume marin, un Monsieur avec son canotier, d'autres en cols durs ou cassés avec des chaînes de montre au gilet...

Pour nous qui n'avons pas connu ce temps-là, il y a des visages qui nous sont presque familiers...

Le Comité de l'AIVV



Infos quartier - LES AVANCHETS

Association des habitants d'Avanchet-Parc
Rue du Grand-Bay 11 - 1220 Avanchets

L'ASSOCIATION DES HABITANTS D'AVANCHET informe ses membres qu'elle tiendra son

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le mardi 29 mai 2001 à 20h30

au local CQA/Centre commercial d'Avanchet, et vous convie à assister à cette assemblée.

Nous vous attendons nombreux, et souhaitons que des membres du Conseil administratif de la commune de Vernier nous feront l'honneur d'être présents.

A bientôt de vous rencontrer.

L'AHA / Présidente Brigitte LEHUEDE
Rue du Grand-Bay 9 - 1220 LES AVANCHETS



Programme

18h30 **Cortège dans la rue du Village**

avec les écoles et les Autorités de la commune
la Fanfare municipale de Vernier,
les Mini-Harlekin-Clique de Bienne,
la Compagnie Choc Trio,
AMY The Robote,
la Fanfare du Château,
les Fogatas



Jeux - carrousels - poneys

21h30 **Animation musicale** par l'Orchestre Arc-en-ciel



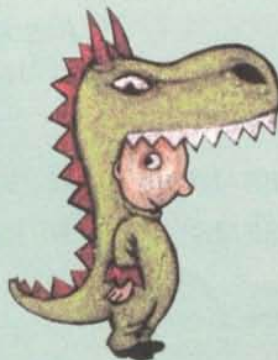
Nombreux stands de restauration **Buvettes**

tenus en majorité par les sociétés communales

Commune de Vernier



Service culturel, Tél. 341 41 04



PROMOTIONS
JUN 2001
FÊTE DES
VENDREDI 29